

MÉMOIRE

DANS LE CADRE DE
LA CONSULTATION SUR LE RENOUVELLEMENT
DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC

DÉPOSÉ
PAR



Unité Régionale de Loisir et de Sport
du Bas-Saint-Laurent

ADOPTÉ PAR
LE COMITÉ EXÉCUTIF
LE 21 JUILLET 2016

INTRODUCTION

L'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent salue l'initiative du ministère de la Culture et des Communications de procéder au renouvellement de la Politique culturelle du Québec.

Imaginer l'avenir en poussant plus loin l'ambition de placer la culture au cœur de la vie de tous les Québécois. Vous nous conviez à un défi que nous aborderons sous l'angle de l'accessibilité. Effectivement, pour notre organisation et pour les membres de celle-ci que sont les 94 municipalités, les 25 associations régionales ainsi que les 10 institutions scolaires du Bas-Saint-Laurent, nous suggérons de tenir compte, dans la future politique, de l'accessibilité à la CULTURE.

Dans la dernière Politique culturelle du Québec, on a beaucoup travaillé à soutenir les créateurs, l'industrie culturelle et l'offre de diffusion. N'y a-t-il pas lieu dans la prochaine politique de soutenir l'offre culturelle et sa diversité ? La culture, l'éducation et le loisir sont intimement liés. Il faut renforcer ces liens pour développer de nouveaux publics : enfants, jeunes, aînés, famille et tenir compte de la diversité culturelle. En plus des programmes, des sorties culturelles et des enseignements liés à la culture, et ce dès la petite école, il faut permettre aux jeunes d'avoir accès à une pratique culturelle par le biais du loisir dès leur plus jeune âge. Nous souhaitons donc que la future politique culturelle du Québec puisse non seulement reconnaître, mais également appuyer le développement du loisir culturel, pierre d'assise à la participation citoyenne à la culture.

LE LOISIR CULTUREL... UN LAISSÉ POUR COMPTE DEPUIS TOUJOURS !

Lors de l'adoption du Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport en 1996-1997, votre Ministère s'est vu confier la responsabilité gouvernementale en matière de loisir culturel et de jeune relève amateur prenant ainsi la relève du ministère des Affaires municipales, responsable, à l'époque, du loisir, du sport et du plein air.

Le nouveau cadre créait du même coup, les unités régionales de loisir et de sport dans toutes les régions du Québec avec un mandat de développement et de soutien en matière de loisir et de sport. Le loisir culturel faisant partie intégrante du loisir, l'URLS du Bas-Saint-Laurent, comme celle des autres régions du Québec, intervient en loisir culturel, mais sans légitimité de par le mandat et le financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Le volet du loisir culturel n'étant ni reconnu, ni financé par le MEES, les initiatives et les prestations de service, comme la coordination du programme *Secondaire en spectacle*, la gestion du programme *Les Rendez-vous jeunesse du loisir culturel*, *Les Rendez-vous de la Francophonie* et autres, se sont donc réalisées sur des mandats spécifiques ou du financement autonome et non en lien avec la convention de financement des URLS, ce qui a considérablement limité la portée du développement régional en loisir culturel. Si une flexibilité du cadre de gestion a toujours été observée au cours des dernières années en regard de l'utilisation du financement du MEES pour le loisir culturel, le MEES nous indique que dans le prochain programme d'aide financière aux unités régionales de services en matière de sport, loisir, plein air et activité physique, l'application de nouvelles règles de reddition de comptes ne laissera plus de place à cette flexibilité.

Mais qu'en est-il actuellement ?

Au cours des dernières années, le développement du loisir culturel s'est exprimé surtout par le biais du programme *Secondaire en spectacle*. En effet, depuis 2005, nous assumons la coordination régionale de *Secondaire en spectacle* et l'encadrement régional de la délégation qui participe annuellement au *Rendez-vous panquébécois*. En région, ce sont 17 écoles secondaires qui participent et nous rejoignons annuellement quelque 800 jeunes qui agissent comme artistes, techniciens, journalistes, animateurs, aides-organisateurs et bénévoles. Imaginez depuis 10 ans, dans la région, ce sont près de 8 000 jeunes qui ont exploré les arts de la scène grâce à *Secondaire en spectacle*.

Ce programme a pris naissance dans la région du Bas-Saint-Laurent, il y a plus de 20 ans. Il est un levier important de promotion des produits artistiques et culturels auprès des jeunes. Ainsi, le programme *Secondaire en spectacle* valorise l'utilisation du français comme langue d'expression culturelle, renforce la consommation des produits artistiques et culturels, éveille les jeunes à la pratique professionnelle et fait la promotion de la relève artistique et culturelle québécoise. De plus, *Secondaire en spectacle* contribue à la persévérance et la réussite scolaires tel que confirmé dans une étude réalisée par le sociologue Jacques Roy et intitulée

Secondaire en spectacle et réussite scolaire : un pont pour la réussite des élèves et publiée par la Corporation Secondaire en spectacle en 2011.

Le financement de ce programme, au cours des dernières années, repose sur la participation financière de la Corporation Secondaire en spectacle, du réseau scolaire, tant des écoles que des commissions scolaires, des municipalités, de commanditaires privés, de la Commission jeunesse et de la CRÉ du Bas-Saint-Laurent et de l'apport de l'URLS du Bas-Saint-Laurent. Vous comprendrez donc qu'avec la contrainte imposée par le MEES aux URLS et l'abolition de la CRÉ et de la Commission jeunesse du Bas-Saint-Laurent, l'implication de l'URLS dans ce programme est remise en question, et ce, malgré ses effets bénéfiques et sa popularité auprès des jeunes de 12 à 17 ans et des écoles secondaires.

Grâce à une entente avec la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications (MCC), nous assumons la gestion du programme Les Rendez-vous jeunesse du loisir culturel visant à soutenir des projets en loisir culturel issus d'organismes à but non lucratif du Bas-Saint-Laurent. Nous aidons entre 12 et 18 projets spécifiques selon les années. Avec une enveloppe budgétaire de 15 315 \$, l'impact de ce programme est donc très limité dans la région.

Également, depuis une dizaine d'années, la Fondation canadienne pour le dialogue des cultures confie le mandat de l'organisation d'une activité dans le cadre des Rendez-vous de la Francophonie réalisés chaque année partout dans le monde. Ces activités ont pour but de promouvoir la langue française et ses multiples expressions culturelles. Dans ce cadre, nous offrons, à l'intention des personnes handicapées, des ateliers culturels animés par des professionnels. Annuellement, ce sont environ 200 personnes handicapées qui en bénéficient.

Constats de l'état de situation

Selon notre expérience auprès des acteurs, notamment des animateurs de la vie étudiante côtoyés dans le cadre du programme Secondaire en spectacle, des professionnels en loisir municipal lors des travaux de notre Association régionale et des organismes sans but lucratif dans le cadre de la gestion des programmes de soutien financier, il ressort clairement que l'impact de notre non-reconnaissance d'un mandat régional en loisir culturel fragilise grandement le programme Secondaire en spectacle pour les années à venir.

De plus, cette ambiguïté régionale limite notre offre de service en matière de loisir culturel et rend difficile une offre de service organisé.

L'AVIS DE CONSULTATION

Nous privilégierons les 3 thèmes suivants pour présenter notre avis sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec :

Le rapport du citoyen à la culture

Le citoyen doit être au cœur du développement culturel et, comme nous l'abordions d'entrée de jeu dans notre document, nous désirons mettre de l'avant l'importance de l'accessibilité à la culture par le biais du loisir. En loisir culturel, comme dans bien d'autres champs du loisir, de nombreuses barrières à l'accessibilité subsistent : contraintes de temps, d'argent, d'éloignement, de capacité... L'un des obstacles à l'accessibilité est l'éloignement sur le plan géographique. Or, la vitalité culturelle des régions est fondamentale dans le développement d'une culture. Les gens ont-ils accès aux mêmes services partout au Québec ? C'est loin d'être le cas, on le sait, mais le gouvernement du Québec peut y contribuer par des politiques de soutien décentralisées et par des enveloppes réservées aux régions éloignées. De plus, la politique culturelle à venir devrait donner accès au monde du spectacle. L'effort financier demandé est trop souvent un frein à l'accessibilité aux spectacles, surtout en région.

Le rôle des municipalités est primordial, mais également la participation du réseau de l'éducation. Le rôle de l'école est essentiel dans l'initiation aux arts, à la littérature et à l'histoire; l'élève qui s'y intéresse sera plus tard un citoyen porté davantage à s'engager dans la pratique culturelle permanente. Il est primordial de soutenir l'offre d'activités culturelles en milieu scolaire, comprenant le programme Secondaire en spectacle. Il faut donner les moyens aux écoles d'encourager la pratique d'activités parascolaires et de permettre au milieu culturel de bien comprendre le contexte dans lequel s'intègre la pratique d'activités culturelles dans la vie scolaire.

La langue française et la diversité ethnoculturelle

« Les arts, la culture et le patrimoine jouent un rôle fondamental dans le développement des collectivités francophones. En plus de contribuer à leur vitalité et à la construction de leur avenir, ils participent au renforcement de l'identité francophone ainsi qu'au rayonnement et à la pérennité du fait français. »¹

À ce sujet, il est essentiel de rappeler que l'un des objectifs principaux de Secondaire en spectacle est de favoriser l'utilisation de la langue française dans l'expérience artistique, ce qui, actuellement, représente un enjeu de taille. En effet, il devient de plus en plus difficile de faire compétition avec tous les autres concours de talents et les émissions télévisées à grand déploiement qui acceptent les performances de langue anglaise.

¹ Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes du ministère du Conseil exécutif, Politique du Québec en matière de francophonie canadienne - Actions à l'appui, Québec (2012).

Malgré ce défi auquel nous faisons face, nous pensons qu'il faut persévérer et continuer d'inciter les jeunes à utiliser la langue française dans leur processus de création.

« Le loisir culturel, à l'instar de la culture elle-même, soutient le développement social et économique des collectivités. Il contribue également au développement citoyen et créatif des individus. Comme le loisir en général, sa contribution à l'éducation, au renforcement de la cohésion sociale et à l'intégration des communautés a été maintes fois démontrée. Cette reconnaissance est d'ailleurs incluse dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), dont le Canada est un fier signataire. Il y est dit que le loisir est un droit, au même titre que la santé, l'éducation et la justice. »
Conseil québécois du loisir, 2011, p. 9.

À cet effet, nous souhaitons que la nouvelle politique culturelle au Québec encourage la pratique et la diversité des activités culturelles pour tous. Soutenir des activités locales, régionales et nationales de loisir culturel favorisant davantage la création de liens et d'échanges.

La gouvernance et le financement

La gouvernance en matière culturelle est une question complexe du fait des nombreuses ramifications de la culture et du chevauchement avec plusieurs autres domaines, dont le loisir, l'éducation et le tourisme. Comme plusieurs secteurs, la concertation interministérielle est prioritaire. Des ententes spécifiques sont actuellement en cours avec le MCC et plusieurs municipalités et MRC au Québec, mais aucune entente spécifique n'est prise avec les URLS pour le développement du loisir culturel. **Nous considérons qu'une entente triennale entre le ministère de la Culture et des Communications et les URLS, pour soutenir une prestation de services auprès des acteurs en loisir culturel sur le plan régional, permettrait aux URLS d'aborder, avec davantage de légitimité, le loisir culturel qui ne lui est pas dévolu dans le cadre de la convention de financement des URLS avec le MEES, comme mentionné précédemment.**

Comme nous le mentionnions, le rôle de développement du loisir culturel est primordial pour rendre accessible la culture, assurer le développement d'une relève, développer de nouveaux publics... Un financement dédié au loisir culturel se doit d'être mis en place tant pour les écoles, les municipalités, les organismes reconnus ainsi que les URLS. Des programmes d'emploi des gouvernements provincial et fédéral doivent être davantage mis au profit des petites municipalités, des écoles et des MRC afin de procéder à l'engagement d'agents de développement culturel. Ces derniers, en lien avec l'URLS pour un encadrement, rendront opérationnelles en région les orientations de votre Ministère. La vitalité culturelle des régions est fondamentale dans le développement d'une culture consolidée, diversifiée et innovante et le gouvernement du Québec peut y contribuer par des politiques de soutien décentralisées et par des enveloppes réservées aux régions éloignées.

CARTES DE SERVICES EN LOISIR CULTUREL DE L'URLS DU BAS-SAINT-LAURENT

Concrètement, n'ayant plus aucune légitimité en loisir culturel de par les directives du MEES, une entente de service entre l'URLS du Bas-Saint-Laurent et votre ministère nous permettrait :

De maintenir les services suivants :

- **Gestion du programme Secondaire en spectacle**
 - Promotion du programme régional
 - Soutien des écoles
 - Soutien des finales locales
 - Organisation des finales régionales
 - Coordination de la délégation régionale au Rendez-vous panquébécois de SES
 - Accompagnement des municipalités lors du montage d'un dossier de candidature pour le Rendez-vous panquébécois de SES
 - Soutien du milieu hôte dans la planification et l'organisation d'un événement provincial.
 - Soutien financier et/ou aux campagnes de financement du milieu hôte
- **Rendez-vous de la Francophonie**
 - Coordonner le programme en région
- **Les Rendez-vous jeunesse du loisir culturel**
 - Gestion du programme

D'innover :

- **Support aux communications**
 - Promotion des services en soutien au développement culturel
 - Rencontre annuelle des acteurs en loisir culturel (régisseurs culturels et intervenants en milieu scolaire), par exemple : Secondaire en spectacle, Information, Formation, Conférence, Journée thématique et échanges.
- **Accompagnement des acteurs en loisir culturel (régisseurs culturels et intervenants scolaires)**
 - Réalisation d'un portrait des besoins des acteurs en loisir culturel
 - Rédaction d'un plan d'action régional en loisir culturel
 - Service-conseil et accompagnement
 - Gestion de l'offre de formations en région (promotion, logistique, coordination, sensibilisation, etc.)
- **Partenariat**
 - Participation et soutien aux initiatives visant le développement du positionnement du loisir culturel à l'échelle régionale et nationale.
 - Entente de partenariat entre les paliers local, régional et provincial.

Bien attendu, le modèle de prestation de services proposé pour le volet du loisir culturel s'articulera en fonction des grandes orientations prises par le gouvernement du Québec dans sa nouvelle Politique de développement culturel.

CONCLUSION

Au cours des dernières années, nous avons constaté que le loisir culturel et ses artisans se sont retrouvés dans une zone grise en termes de reconnaissance et de soutien, notamment au niveau régional.

Dans le cadre de la consultation du MCC sur le renouvellement de la politique culturelle, nous avons un objectif principal comme organisation régionale en loisir, c'est-à-dire de contribuer à l'intégration du loisir culturel dans les préoccupations de la future politique et, dans un deuxième temps, de faire valoir l'urgence de soutenir les acteurs locaux (organismes, municipalités, écoles, artistes, bénévoles) pour qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle dans leur milieu de vie. Et, finalement, nous désirons présenter l'URLS du Bas-Saint-Laurent, comme un acteur incontournable sur le plan régional pour assurer une prestation de services répondant aux besoins des acteurs du loisir culturel.